Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 3

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_107-DE

TRANSITION ECOLOGIQUE

DCC26-107

OBJET : SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DE L'OUDON : RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Monsieur Patrick HENRY, Vice-président en charge des Transitions écologique et énergétique et de l'Agriculture, présente le rapport suivant :

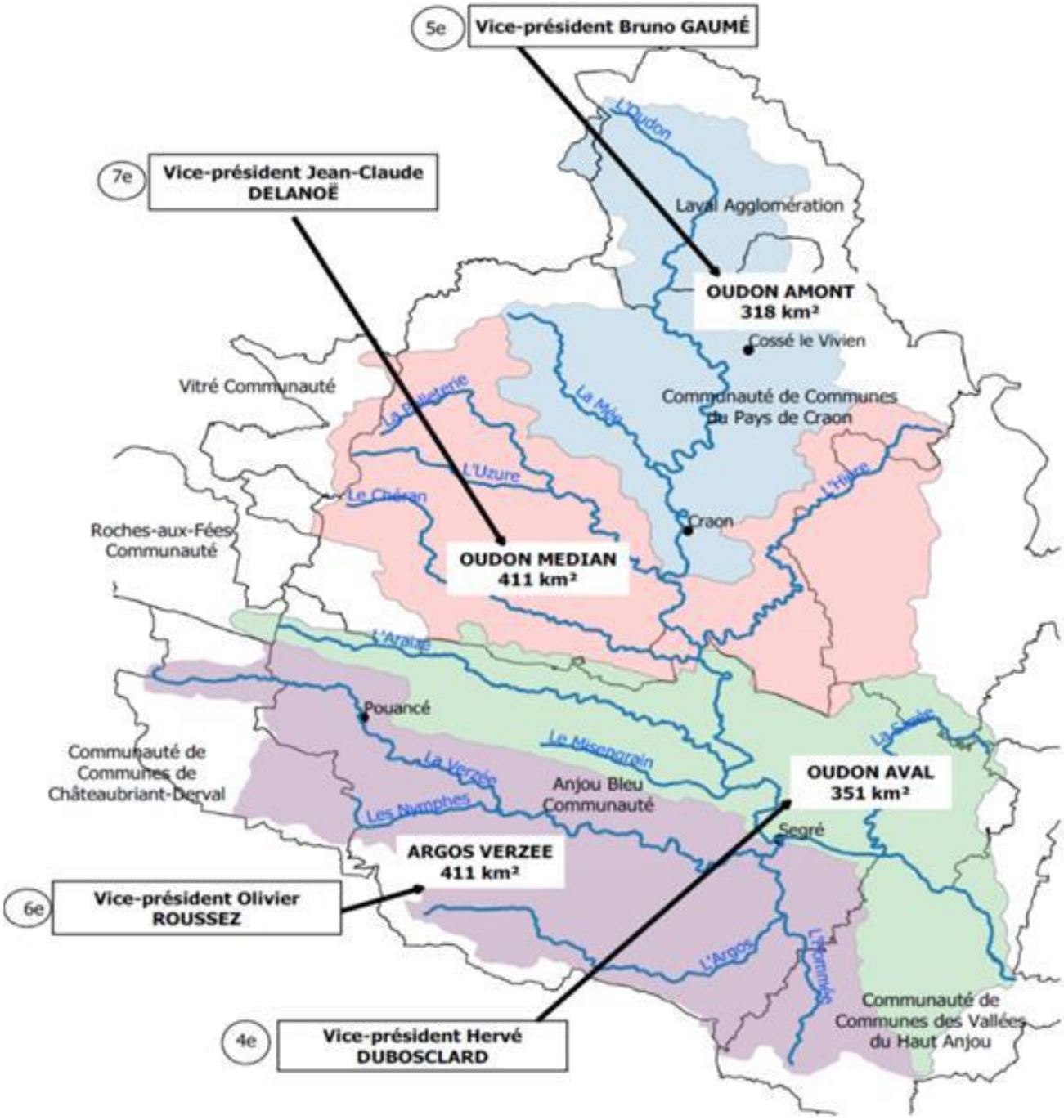
1. PRESENTATION DU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « MAPTAM » du 28 janvier 2014 et à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » du 7 août 2015, le **Syndicat du bassin de l'Oudon** intervient sur **l'ensemble du bassin versant de l'Oudon. Les communes de Chelun et Martigné-Ferchaud sont concernées pour une petite partie de leur territoire.**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_107-DE

Secteurs géographiques et communautés de commun

P	**Président du syndicat : Gilles GRIMAUD**
1e	**Vice-président en charge de la gestion quantitative et des inondations : Louis MICHEL**
2e	**Vice-président en charge des milieux aquatiques : Joël RONCIN**
3e	**Vice-président en charge de la qualité de l'eau : Rémi GAROT**
8e	**Vice-président en charge de la communication : Aurélien COLAS**



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_107-DE

La présente délibération a pour objet de présenter le rapport d'activité 2025 du Syndicat de bassin versant Eaux et Vilaine.

Le rapport d'activités 2025 est téléchargeable sur le site internet du **Syndicat de bassin versant de l'Oudon :** https://bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/rapports-annuels

Le document synthétique annexé à la présente délibération en retrace les principaux indicateurs techniques et financiers, présentés ci-après.

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU RAPPORT 2025

2.1. Les Compétences du syndicat de Bassin Versant de l'Oudon



2.2. Les Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par d'importantes réalisations pour le Syndicat du bassin de l'Oudon, s'articulant autour de la **prévention des risques, de la restauration écologique des milieux, et de l'accompagnement des acteurs du territoire (élus, agriculteurs, citoyens).**

Voici la synthèse des faits marquants de l'année 2025 :

- **Prévention des inondations et gestion des risques :**
  - **Étude face au changement climatique :** Lancement d'une étude d'adaptation au changement climatique à la suite des inondations majeures de 2024.
  - **Aménagements :** Fin des travaux de la zone de temporisation de Loiron.
  - **Gestion des crues** : Surveillance et maintenance de 15 barrages et 1 digue (21 visites de surveillance), ayant permis de gérer 3 épisodes de crues (dont 1 vigilance orange et 2 vigilances jaunes).
  - **Grands plans d'eau :** Activation de l'ouvrage de Saint-Aubin à Pouancé et visites techniques approfondies (VTA) des ouvrages du Tertre, de la Pelleterie et de Bel Orient.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_107-DE

- Restauration des milieux aquatiques et biodiversité :

  - **Restauration de cours d'eau :** 3,2 km de cours d'eau ont été restaurés (Ozure, Argos, Biscaye), illustrés notamment par la remise en méandres de l'Argos à Chazé-sur-Argos.
  - **Continuité écologique et plans d'eau** : Effacement de 6 seuils (avec 3 études préalables lancées) et de 4 plans d'eau.
  - **Préservation de la biodiversité :** Réalisation d'inventaires faune/flore sur 4 sites avant travaux, et suivi d'espèces clés comme la Loutre, le Castor et le Campagnol amphibie.
  - **Lutte contre les espèces invasives :** Arrachage manuel de la Jussie sur l'Oudon, la Verzée et le Courgeon, première apparition de la Crassule de Helms à Loiré, et capture de 6 438 rongeurs aquatiques envahissants.
  - **Zones humides** : Lancement d'études sur les zones humides du Thiberge (Erdre en Anjou) et de l'Oudon (Craon), et gestion de celle de la Gravelle.

- Bocage, haies et agroforesterie :

  - **Concours national :** Organisation du Concours Général Agroforesterie - Bocage, qui a vu le bassin de l'Oudon remporter 1 lauréat national.
  - **Plantations et gestion** : 21 km de haies bocagères ont été plantés au cours de l'hiver 2024-2025, et 21 km supplémentaires ont été planifiés pour l'hiver 2025-2026. De plus, 5 Plans de Gestion des Haies (PGDH) ont été réalisés.
  - **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** : Accompagnement de 9 exploitants agricoles engagés dans la démarche (Groupe LABEL Haie).

- Qualité de l'eau et actions agricoles :

  - **Transition agro-environnementale :** 56 agriculteurs se sont engagés dans les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) en 2025. Un partenariat a également été renforcé avec l'accompagnement de 4 groupes d'agriculteurs et la rencontre de 3 nouvelles structures de préconisateurs agricoles.
  - **Protection des captages** : Pour préserver la ressource en eau potable (3 captages souterrains et 1 superficiel), 15 agriculteurs ont été accompagnés dans la gestion de leur fertilisation, complété par 1 démonstration d'essai au champ. Publication également d'une Lettre agricole dédiée aux inondations et à l'agriculture.

- Programme LIFE Revers'eau Chéran :

  - **Restauration et travaux :** Suppression de 4 seuils et restauration hydromorphologique du Chéran à Congrier et Saint-Saturnin-du-Limet sur 1 000 mètres linéaires.
  - **Sensibilisation locale** : Organisation de 6 « Rendez-vous de l'Eau du Chéran » ayant permis de sensibiliser et/ou former 266 acteurs locaux.

- Gouvernance, SAGE et communication :

  - **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** : Avancement de la révision du SAGE avec l'établissement des diagnostics et enjeux, et élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau.
  - **Événements et supports** : 66 réunions de concertation ont été organisées en 2025. Le syndicat a mené plusieurs actions de communication, avec la refonte de son site internet, l'édition d'un Guide du riverain (1 000 exemplaires) et de sa newsletter (2 000 exemplaires).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_107-DE

2.3. Budget 2025

Les **dépenses** agrégées 2025 s'élèvent à **2 846 522,70 € (en diminution par rapport à 2024 :** 3 688 815 €) tandis que les recettes agrégées sont de **3 748 325,65 € (**4 594 011€ en 2024).

Le budget 2025 témoigne d'une **structure saine**, capitalisant sur ses excédents passés, peu endettée, et dont les dépenses opérationnelles ciblent en priorité la préservation des milieux aquatiques et la qualité de l'eau brute

Il vous est proposé :

- *De **prendre acte** du **rapport d'activité 2025** du **Syndicat de bassin versant de l'OUDON**.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Le Conseil communautaire prend acte rapport d'activité 2025** du **Syndicat de bassin versant de l'OUDON.**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_107-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

ORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance